



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 22 janvier 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mlle KOENDERS

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENU	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Myriam BERNARD	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. François DESEILLE pouvoir à M. Christophe BERTHIER
	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Didier MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain MARCHAND pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Requalification de la Z.A.E.I.C. à Longvic Rue Romelet - Avenant n°1

Le Grand Dijon a confié à l'entreprise COLAS la réalisation des travaux d'aménagement de la voirie de la rue Romelet dans le cadre d'une restructuration des voiries de la zone industrielle de Longvic.

En cours d'exécution du chantier, il s'avère que les travaux nécessitent des modifications ou adaptation, en particulier :

- la nature imperméable des sols demande un approfondissement des tranchées d'infiltration ainsi que la création d'une nouvelle zone pour l'infiltration,
- le tracé de la piste cyclable est modifié pour apporter une plus grande sécurité à la traversée des voies ferrées,
- le matériau composant le bassin de rétention est remplacé par du béton, son fournisseur refusant de fournir une quelconque garantie.

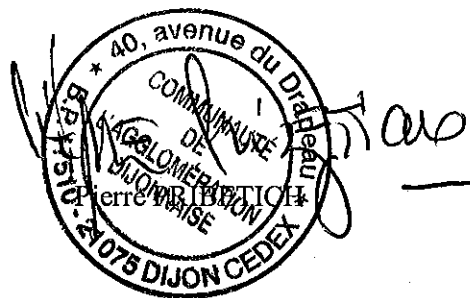
Ces modifications entraînent en contrepartie des suppressions ou de réductions de prestation en particulier le remplacement du revêtement prévu sur la piste cyclable par un produit correspondant mieux au site industriel.

L'ensemble des plus et moins-values s'élève à 54 248,00 € H.T. portant ainsi le montant du marché à 1 149 042,80 € H.T. soit une augmentation de 4,95 %.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à passer cet avenant et à signer toute pièce correspondante.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



Publié le 23 JAN. 2009
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
26 JAN. 2009

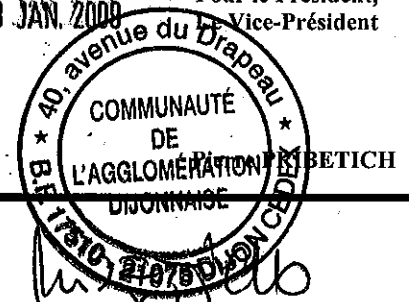




Vu pour être annexé à la délibération n° 10
du Conseil de Communauté du 22 janvier 2009
Dijon, le

123 JAN. 2009

Pour le Président,
Vice-Président



REQUALIFICATION DE LA Z.A.E.I.C à LONGVIC – Rue de Romelet

Lot n°1
Libellé du lot : V.R.D.
Notifié : 02/02/07
Ordre de service : 02/05/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 JAN. 2009



AVENANT N°1

Maître de l'ouvrage : Communauté de l'Agglomération Dijonnaise
Maître d'œuvre : EGIS AMENAGEMENT – Atelier Eric FRANCOIS

ENTRE L'ENTREPRISE : COLAS

Et LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants :

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre des travaux de requalification de la Z.A.E.I.C. à LONGVIC par l'aménagement de la Rue de Romelet, certaines évolutions du projet ont modifié les prestations du lot n°1 V.R.D. :

- La nature imperméable des sols nécessite l'approfondissement des tranchées d'infiltration prévues au projet, ainsi que la création d'une nouvelle zone d'infiltration des eaux pluviales (prix n°302, 303, prix nouveaux voir article 3)

- Le tracé de la piste cyclable est modifié au droit des voies ferrées afin d'observer un angle d'intersection de 60° à la demande du Maître d'Ouvrage (prix n°417, prix nouveaux voir article 3) afin d'assurer la sécurité des cyclistes.
- La réalisation des revêtements définitifs et de la signalisation horizontale définitive est reportée en raison de l'interaction avec les travaux du Pont de la Noue (prix n°404, prix nouveaux article 3).
- Le bassin de rétention des eaux pluviales, initialement prévu en acier galvanisé, doit être remplacé par un bassin en béton à la demande du Maître d'Ouvrage (prix nouveaux voir article 3)
- Les éléments du passage à niveau SNCF ont dû être protégés dans l'attente des travaux de modification du PN (prix nouveaux voir article 3)
- La signalisation de police ferroviaire rendue nécessaire par la modification du passage à niveau est intégrée dans les travaux de COLAS (prix nouveaux voir article 3)
- Des caniveaux à grille sont rajoutés au niveau de l'entrée TETRA PAK (prix nouveaux voir article 3)

En cours de réalisation des travaux, des aléas et découvertes sur le chantier ont générés des prestations nouvelles (voir article 3) et le recalage moins important de certaines quantités (voir article 3).

ARTICLE 3 – DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Prix nouveaux et quantités :

- **N°1001 : Surprofondeur tranchée d'infiltration**

Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation de surprofondeur de terrassement au niveau des tranchées d'infiltration en sortie du bassin et du puits perdu, comprenant les piquetages généraux et complémentaires, l'extraction en terrain de toute nature, le chargement, le transport et le déchargement des matériaux dans une décharge autorisée choisie par l'entrepreneur (y compris droits à la décharge), l'ouverture éventuelle et l'entretien des voies d'accès aux lieux de dépôt provisoires, le réglage et le compactage de l'arase des terrassements, les frais éventuels d'étalement et de blindage. Le réglage des talus, la protection de l'arase des terrassements et des talus contre les eaux de toute nature et origine y compris les frais d'évacuation gravitaire ou d'épuisement de ces eaux, la remise en état des abords, et toutes sujétions de main d'œuvre et d'exécution.

255 m³ à 18.00€ HT/m³ = 4590.00 € HT

- **N°1002 : Gravier 20/40**

Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et la mise en œuvre dans tranchée d'infiltration de matériaux drainants de type graviers 20/40, comprenant toutes les sujétions et en particulier celles pour travail dans l'eau et pour difficulté d'accès.

255 m³ à 30.00 € HT/m³ = 7 650.00 € HT

▪ **N°1003 : Gravier 40/80**

Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et la mise en œuvre dans la tranchée d'infiltration de matériaux drainants de type graviers 40/80, comprenant toutes les sujétions et en particulier celles pour travail dans l'eau et pour difficulté d'accès.

245 m3 à 30.00 € HT/m3 = 7 350.00 € HT

▪ **N°1004 : Sondages sur conduite d'eau**

Ce prix rémunère forfaitairement l'exécution de tous les sondages nécessaires afin de déterminer la position d'une conduite d'eau existante, comprenant la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires, les piquetages complémentaires, la découpe des enrobés, les terrassements (en terrain de toute nature) mécaniques avec finitions manuelles autant que nécessaires, les blindages et les éventuels épaissements, le remblaiement, le chargement, le transport et l'évacuation des matériaux de déblais et les éventuels frais de mise en décharge conformément à la législation en vigueur, la remise en état des abords et la réfection des matériaux de surface de toute nature, le report de la conduite sur les plans projets, y compris toutes sujétions de fourniture, de main d'œuvre et d'exécution.

1 forfait à 1700.00 € HT

▪ **N°1005 : Protection des ouvrages SNCF**

Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des fournitures et des prestations nécessaires pour la protection temporaire des ouvrages SNCF (feux, moteurs...) par des flots pendant toute la durée du chantier, aux emplacements définis avec le maître d'œuvre, comprenant :

-l'implantation,

-les terrassements complémentaires en terrain de toute nature, y compris évacuation des déblais aux frais de l'entrepreneur,

-la fourniture et la mise en place en élévation de bordure normalisée NF EN 1340 de profil T4 en béton et de classe U+D, la pose et le calage des éléments, la réalisation éventuelle des joints (suivant la décision du maître d'œuvre), la réalisation en béton de la jonction avec les bordures existantes, les sujétions pour la pose en courbe ou autre et toutes fournitures,

-la fourniture et la mise en œuvre de grave non traitée 0/31,5 en remplissage, en provenance d'une centrale agréée par le maître d'œuvre dont les spécifications sont précisées au C.C.T.P.. Il comprend également les contrôles à la charge de l'entrepreneur, le répandage à la niveleuse, à l'autograde ou manuel, le compactage avec arrosage éventuel, le réglage fin dans les conditions prescrites au C.C.T.P..

-la dépose des flots temporaires en fin de chantier et la remise en état des abords,

-toutes sujétions de fourniture, de main d'œuvre et d'exécution.

1 forfait à 960.00 € HT

▪ **N°1006 : Marquage provisoire jaune - première phase**

Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des travaux de marquage jaune provisoire pendant la première phase du chantier, comprenant la réalisation de marquage au sol à base d'enduit routier NF à chaud (48 mois), de couleur jaune.

Le prix intègre le nettoyage de la chaussée avant et après les travaux, le transport et fourniture des matériaux, la réalisation du marquage et toutes fournitures et sujétions pour la réalisation.

1 forfait à 650.00 € HT

▪ **N°1007 : Sondages pour recherche d'exutoire**

Ce prix rémunère forfaitairement l'exécution de tous les sondages nécessaires afin de déterminer la position d'un nouvel exutoire pour le réseau d'eaux pluviales, aux emplacements définis en accord avec le Maître d'œuvre, comprenant la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires, les piquetages complémentaires, la découpe des enrobés, les terrassements (en terrain de toute nature) mécaniques avec finitions manuelles autant que nécessaires, les blindages et les éventuels épaissements, le pompage et toutes sujétions liées à la présence d'eau, le remblaiement, le chargement, le transport et l'évacuation des matériaux de déblais et les éventuels frais de mise en décharge conformément à la législation en vigueur, la remise en état des abords et la réfection des matériaux de surface de toute nature, le report de la conduite sur les plans projets, y compris toutes sujétions de fourniture, de main d'œuvre et d'exécution.

1 forfait à 2 330.00 € HT

▪ **N°1008 : Avant-trous pour études de sol**

Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation d'avant-trous en amont de la campagne de reconnaissance géotechnique, aux emplacements définis en accord avec le Maître d'œuvre, comprenant les piquetages généraux et complémentaires, l'extraction en terrain de toute nature, le chargement, le transport et le déchargement des matériaux dans une décharge autorisée choisie par l'entrepreneur (y compris droits à la décharge), l'ouverture éventuelle et l'entretien des voies d'accès aux lieux de dépôt provisoires, le réglage et le compactage de l'arase des terrassements, le réglage des talus, la protection de l'arase des terrassements et des talus contre les eaux de toute nature et origine y compris les frais d'évacuation gravitaire ou d'épuisement de ces eaux, la remise en état des abords, et toutes sujétions de main d'œuvre et d'exécution.

1 forfait à 1 200.00 € HT

▪ **N°1009 : Préparation des fosses de fonçage**

Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation des fosses de fonçage pour passage de canalisation EP sous les voies SNCF, aux emplacements définis en accord avec le Maître d'œuvre, comprenant les piquetages généraux et complémentaires, l'extraction en terrain de toute nature, le chargement, le transport et le déchargement des matériaux dans une décharge autorisée choisie par l'entrepreneur (y compris droits à la décharge), l'ouverture éventuelle et l'entretien des voies d'accès aux lieux de dépôt provisoires, le réglage et le compactage de l'arase des terrassements, le réglage des talus, la protection de l'arase

des terrassements et des talus contre les eaux de toute nature et origine y compris les frais d'évacuation gravitaire ou d'épuisement de ces eaux, le remblaiement après fonçage avec des matériaux d'apport dont les caractéristiques sont définies au CCTP, le compactage, la remise en état des abords, y compris la réfection des matériaux de surface de toute nature, et toutes sujétions de main d'œuvre et d'exécution.

1 forfait à 1 400.00 € HT

▪ **N°1010 : Fonçage sous voie SNCF**

Ce prix à l'unité rémunère l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation d'un fonçage pour passage d'une canalisation EP sous voie SNCF, comprenant :

- la fourniture, l'amenée et la mise en place des matériels adaptés à la canalisation et à la nature du terrain dans les fosses préalablement réalisées,
- l'opération de fonçage proprement dite, pour mise en place d'un tube acier DN500,
- le repli des matériels,
- toutes fournitures, main d'oeuvre qualifiée et toutes sujétions d'exécution, même si elles ne sont pas spécifiées ci-avant

1 forfait à 5 300.00 € HT

▪ **N°1011 : GNT Petite masse piste cyclable**

Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture en provenance d'une centrale agréée par le maître d'œuvre, le transport et la mise en œuvre de grave non traitée 0/31,5 en couche de réglage sous piste cyclable conformément aux coupes types, dont les spécifications sont précisées au C.C.T.P.. Il comprend également les contrôles à la charge de l'entrepreneur, le répandage à la niveleuse, à l'autograde ou manuel, le compactage avec arrosage éventuel, le réglage fin dans les conditions prescrites au C.C.T.P..

50 m³ à 28.00 € HT/m³ = 1400.00 € HT

▪ **N°1012 : Effacement de signalisation**

Ce prix rémunère au mètre carré l'effacement de signalisation horizontale de toute nature par réalisation de marquage au sol à base d'enduit routier NF à chaud (48 mois), de couleur noire. Le prix intègre le nettoyage de la chaussée avant et après les travaux, le transport et fourniture des matériaux, la réalisation du marquage et toutes fournitures et sujétions pour la réalisation.

98 m² à 9.30 € HT/m² = 911.40 € HT

▪ **N°1013 : Marquage jaune provisoire – deuxième phase**

Ce prix rémunère au mètre carré la réalisation de marquage au sol à base d'enduit routier NF à chaud (48 mois). Le prix intègre le nettoyage de la chaussée avant et après les travaux, le transport et fourniture des matériaux, la réalisation du marquage et toutes fournitures et sujétions pour la réalisation.

398.35 m² à 10.00 € HT/m² = 3 983.50 € HT

▪ **N°1014 : Plus value pour DN 315 en traversée de chaussée**

Ce prix rémunère au mètre linéaire la plus-value sur les prix n°501 et n°505 pour surprofondeur de tranchée et pour pose d'un DN315mm à une profondeur de 2.50m sous chaussée, comprenant les terrassements complémentaires en terrain de toute nature et par tous moyens, les blindages et les épaissements, le pompage éventuel et toutes sujétions liées à la présence d'eau, les sujétions dues à la présence d'ouvrages (enterrés ou non) en parallèle ou perpendiculaire à la tranchée, l'entretien de la tranchée jusqu'à la réfection provisoire si elle est prévue ou sinon jusqu'à la réception des travaux, et la correction des tassements éventuels durant le délai de garantie, toutes sujétions de fourniture, de main d'œuvre et d'exécution.

55 ml à 95.00 € HT/ml = 5 225.00 € HT

▪ **N°1015 : Plus value au prix n°534 pour fourniture et pose d'un réservoir avec tuyaux en béton**

Ce prix rémunère forfaitairement la plus-value au prix n°534 pour la fourniture et la pose d'un réservoir de stockage des eaux pluviales avec tuyaux DN1400mm en béton, y compris l'ensemble des sujétions et fournitures selon les prescriptions du fabricant.

1 forfait à 20 880.00 € HT

▪ **N°1016 : BB 0/6 Calcaire (sur piste cyclable)**

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture en provenance d'une centrale agréée par le maître d'oeuvre, le transport et la mise en oeuvre d'enrobés BBS 0/6 conformément à la norme NF P 98-136. Il comprend également la réalisation éventuelle d'une couche de reprofilage, les frais de pesage et de contrôles à la charge de l'entrepreneur, la fourniture des bords de pesée, le répandage au finisseur, le compactage, l'approvisionnement d'eau sur le chantier, les retouches manuelles derrière le finisseur ou pour la réalisation des joints, l'utilisation si nécessaire de la roulette latérale pour compactage du joint longitudinal, le relevage des bouches à clé, la reprise des joints, les frais de signalisation du chantier et de pilotage de la circulation, le déplacement du matériel et de l'équipe, les sujétions dues à la présence de bordures, tampons de regard, bouches d'égout et ouvrages divers.

3850 m² à 14,80 € HT/m² = 56 980.00 € HT

▪ **N°1017 : Fourniture et pose de caniveaux à grille**

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de caniveaux à grille HRI 300 en deux phases, y compris la démolition des enrobés, le terrassement en rigoles, la réalisation d'une semelle en béton, la pose et le calage des caniveaux, et toutes sujétions de fourniture, de main d'œuvre et d'exécution.

16 ml à 485.00 € HT/ml = 7 760.00 € HT

- **N°1018 : Plus value au prix 408 pour réalisation de s enrobés de chaussée la nuit**

Ce prix rémunère à la tonne la plus value au prix 408 pour réalisation des enrobés de chaussée pendant la période nocturne, y compris toutes les sujétions nécessaires.

1090.55 t à 10.50 € HT/t = 11 450.78 € HT

- **N°1019 : Reprise des bordures sur piste cyclable**

Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des opérations de remise en état des bordures de la piste cyclable suite à l'intervention de SNCF pour le déplacement du PN7, y compris toutes les fournitures nécessaires.

1 forfait à 3 500.00 € HT

- **N°1020 : Béton dans îlots et voie ferrée**

Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et mise en oeuvre de béton pour remplissage des îlots sur chaussée et remplissage entre les rails de voie ferrée; toutes sujétions de coffrage, toutes fournitures et toutes sujétions d'exécution, même si elles ne sont pas spécifiées ci-avant, conformément aux prescriptions du CCTP et quel que soit le nombre d'interventions en fonction de l'avancement des travaux.

37m3 à 230.00 € HT/m3 = 8 510.00 € HT

Principales quantités modifiées du marché :

- **N°207 : Mise à niveau de borne incendie**

-2 u à 1070.00 € HT/u = -2 140.00 € HT

- **N°208 : Mise à niveau de coffret**

-5 u à 430.00 € HT/u = -2 150.00 € HT

- **N°209 : Déplacement de chambre**

-5 u à 430.00 € HT/u = -2 150.00 € HT

- **N°212 : Dépose de panneau d'information**

-1 u à 1 500.00 € HT/u = -1 500.00 € HT

- **N°216 : Dépose de barrière levante**

-2 u à 640.00 € HT/u = -1 280.00 € HT

- **N°302 : Déblais évacués**

+639 m3 à 9.40€ HT/m3 = 6 006.60 € HT

- **N°303 : Remblais d'apport**

+272 m3 à 18.00€ HT/m3 = 4 896.00 € HT

- **N°304 : GNT 0/80 pour couche de forme**
+89 m³ à 24.60 € HT/m³ = 2 189.40 € HT
- **N°401 : Rabetage de chaussée**
+2 518 m² à 6.40 € HT/m² = 16 115.20 € HT
- **N°406 : EME sur 2x8 cm**
+316.75 t à 66.30 € HT/t = 21 000.53 € HT
- **N°407 : Grave Bitume 0/14 cl3 en reprofilage**
+217 t à 58.00 € HT/t = 12 586.00 € HT
- **N°408 : BBME 0/14 chaussée**
-162 t à 69.50 € HT/t = -11 259.00 € HT
- **N°409 : BBSG 0/10 parking**
+180 t à 72 € HT/t = 12 960.00 € HT
- **N°410 : BBSG 0/10 Granulats rouge**
-132 t à 75 € HT/t = -9 900.00 € HT
- **N°411 : Grenailage BBSG 0/10 Granulats rouge**
-902 m² à 9.60€ HT/m² = -8 659.20 € HT
- **N°412 : Revêtement Enrobés VEGECOL**
-4 273 m² à 31.50 € HT/m² = -134 599.50 € HT
- **N°413 : Béton désactivé**
-121 m² à 43.00 € HT/m² = -5 203.00 € HT
- **N°417 : Bordure P3 béton**
+341 ml à 17.30 € HT/ml = 5 899.30 € HT
- **N°417 : Bordure I4 béton**
-266 ml à 28 € HT/ml = -7 448.00 € HT
- **N°421 : Ligne de pavés granit 10x10x10**
-70 ml à 23 € HT/ml = -1 610.00 € HT
- **N°422 : Renforcement mur**
-20 m² à 125 € HT/m² = -2 500.00 € HT
- **N°501 : Tranchée cana Ø ≤315**
+85 ml à 69.20 € HT/ml = 5 882.00 € HT
- **N°502 : Tranchée cana 315 < Ø ≤630**
+22 ml à 69.20 € HT/ml = 1 522.40 € HT

▪ N°505 : Canalisation PVC CR8 Ø 315
+32.50 ml à 27.70 € HT/ml = 932.75 € HT

▪ N°506 : Canalisation PVC CR8 Ø 400
+50.00 ml à 37.40 € HT/ml = 1870.00 € HT

▪ N°524 : Clapet mural Ø 500
-2 u à 1 280 € HT/u = -2 560.00 € HT

▪ N°525 : Clapet mural Ø 630
-1 u à 1565.40 € HT/u = -1 565.40 € HT

Le nouveau Détail Quantitatif et Estimatif du marché est joint à la fin du présent avenant.

ARTICLE 4 – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant du présent avenant tel qu'il résulte du nouveau Détail Quantitatif et Estimatif du marché est le suivant :

MONTANT (€/HT)	54 248.00
MONTANT TVA 19.6%	10 632.61
MONTANT (€/TTC)	64 880.60

ARTICLE 5 – MONTANT DU MARCHE INITIAL

MONTANT (€/HT)	1 094 794.80
MONTANT TVA 19.6%	214 579.78
MONTANT (€/TTC)	1 309 374,58

ARTICLE 6 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est :

MONTANT (€/HT)	1 149 042.80
MONTANT TVA 19.6%	225 212.39
MONTANT (€/TTC)	1 374 255.19

ARTICLE 7 – DELAI D'EXECUTION

Le présent avenant prolonge le délai initial d'exécution de 1,5 mois, ce qui le porte à 6 mois au total après la notification.

ARTICLE 8 – RENONCIATION A RECOURS

L'entrepreneur titulaire du marché renonce à tout recours pour les frais antérieurs à la signature du présent avenant. Il s'engage à ne demander aucune indemnité en ce qui concerne l'augmentation ou la diminution de la masse des travaux consécutifs à cet avenant.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant sont inchangées.

L'ENTREPRENEUR
(Mention « lu et approuvé »)

Cachet et signature

LE POUVOIR ADJUDICATEUR
(Mention « lu et approuvé »)

Cachet et signature

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	P.U H.T. en €	MARCHÉ COLAS	
				QUANTITES	PRIX TOTAL H.T. en €
1	INSTALLATION GENERALE				
101	Installation de chantier	fft	23 500.00	1.00	23 500.00
102	Laboratoire de chantier	fft	3 100.00	1.00	3 100.00
103	Plan d'Assurance Qualité (P.A.Q.)	fft	550.00	1.00	550.00
104	Pilotage et coordination	fft	1 950.00	1.00	1 950.00
105	Signalisation temporaire de chantier	fft	2 600.00	1.00	2 600.00
106	Dossier de récolement	fft	900.00	1.00	900.00
	TOTAL 1				32 600.00
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
201	Abattage, découpage et dessouchage d'arbres	u	120.00	5.00	600.00
202	Débroussaillage	m²	2.10	25.00	52.50
203	Mise à niveau de regard	u	110.00	25.00	2 750.00
204	Mise à niveau de chambre	u	110.00	5.00	550.00
205	Mise à niveau de chambre RTE	u	540.00	1.00	540.00
206	Mise à niveau de bouche à clé / vanne gaz	u	53.00	10.00	530.00
207	Mise à niveau de borne incendie	u	1 070.00	-	-
208	Mise à niveau de coffret	u	430.00	-	-
209	Déplacement de chambre	u	430.00	-	-
210	Dépose de bordure existante	u	430.00	-	-
211	Dépose de panneau publicitaire	ml	5.00	1 683.00	8 415.00
212	Dépose de panneau d'information	u	240.00	1.00	240.00
213	Dépose de balle	u	1 500.00	-	-
214	Dépose de corbeille	u	100.00	5.00	500.00
215	Dépose d'enrochement	u	100.00	3.00	300.00
216	Dépose et repose de barrière levante	u	100.00	6.00	600.00
217	Dépose et repose de feux de signalisation chemin de fer	u	640.00	-	-
218	Dépose de panneaux de signalisation	u	107.00	-	-
219	Dépose et repose de panneaux de signalisation	u	43.00	27.00	1 161.00
220	Démolition de réseaux humides	u	80.00	-	-
221	Démolition d'ouvrage d'assainissement	ml	20.00	215.00	4 300.00
222	Démolition de maçonnerie	u	107.00	20.00	2 140.00
223	Démolition de trottoir et filot	m³	40.00	47.00	1 880.00
224	Démolition de chaussée	m²	2.30	3 930.00	9 039.00
	TOTAL 2				45 113.30
3	TERRASSEMENTS				
301	Décapage TV	m²	2.10	3 200.00	6 720.00
302	Déblais évacués	m³	9.40	4 992.00	46 924.80
303	Remblais d'apport	m³	18.00	1 145.00	20 628.00
304	GNT 0/80 pour couche de forme	m³	24.60	2 453.00	60 343.80
	TOTAL 3				134 616.60
4	CHAUSSÉE - TROTTOIRS				
401	Rabotage de chaussée	m²	6.40	5 015.00	32 096.00
402	GNT 0/31,5 chaussée et parking	m³	29.70	927.00	27 531.90
403	GNT 0/31,5 trottoirs	m³	34.80	1 206.00	41 968.80
404	Couche d'imprégnation	m²	1.10	8 200.00	9 020.00
405	Couche d'accrochage	m²	0.30	10 100.00	3 030.00
406	EME2 sur 2x8cm	t	66.30	1 356.75	89 952.53
407	Grave Bitume 0/14 c3 en reprofilage	t	58.00	270.00	15 660.00
408	BBME 0/14 chaussée	t	69.50	1 222.00	84 929.00
409	BBSG 0/10 parking	t	72.00	495.00	35 640.00
410	BBSG 0/10 granulats rouges	t	75.00	-	-
411	Grenillage du BBSG 0/10 granulats rouges	m²	9.60	-	-
412	Revêtement Enrobés VEGECOL	m²	31.50	-	-
413	Béton désactivé	m²	43.00	-	-
414	Bordure T4 Béton	ml	29.00	1 797.00	52 113.00
415	Bordure T2 Béton	ml	21.00	679.00	14 259.00
416	Bordure P1 Béton	ml	17.00	970.00	16 490.00
417	Bordure P3 Béton	ml	17.30	1 485.00	25 690.50
418	Bordure I4 Béton	ml	28.00	56.00	1 568.00
419	Caniiveau CS1 Béton	ml	19.00	1 409.00	26 771.00
420	Caniiveau CC1 Béton	ml	26.50	163.00	4 319.50
421	Ligne de pavés granit 10x10x10	ml	23.00	-	-
422	Renforcement mur béton	m²	125.00	-	-
	TOTAL 4				491 039.23

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	P.U H.T. en €	MARCHÉ COLAS	
				QUANTITES	PRIX TOTAL H.T. en €
5	RESEAU EAUX PLUVIALES				
501	Tranchée cana Ø ≤ 315	ml	69.20	670.00	46 364.00
502	Tranchée cana 315 < Ø ≤ 630	ml	69.20	238.00	16 469.60
503	Tranchée cana 630 < Ø ≤ 800	ml	117.20	13.00	1 523.60
504	Canalisation PVC CR8 Ø250mm	ml	25.90	428.50	11 096.15
505	Canalisation PVC CR8 Ø315mm	ml	28.70	194.50	5 582.15
506	Canalisation PVC CR8 Ø400mm	ml	37.40	87.00	3 253.80
507	Canalisation PVC CR8 Ø500mm	ml	52.40	22.00	1 152.80
508	Canalisation PVC CR8 Ø630mm	ml	90.00	135.00	12 150.00
509	Canalisation BA 135A Ø800mm	ml	100.00	16.40	1 640.00
510	Tranchée d'infiltration, mat.drainants et géotextile	ml	59.60	55.00	3 278.00
511	Béton d'enrobage	m3	86.80	63.70	5 529.16
512	Plus value pour croisement de réseaux	fft	4 509.00	1.00	4 509.00
513	Regard de visite Ø1000, cana Ø ≤ 630	u	650.00	9.00	5 850.00
514	Regard de visite Ø1000, cana Ø800	u	850.00	1.00	850.00
515	Regard de visite sur Ovoïde T150	u	1 400.00	1.00	1 400.00
516	Puits perdu Ø1000 (profondeur 4m)	u	1 200.00	2.00	2 400.00
517	Regard avaloir à grille 750x300mm	u	695.50	11.00	7 650.50
518	Regard à grille 750x300mm	u	491.10	17.00	8 349.70
519	Regard à grille 400x400mm	u	491.10	5.00	2 455.50
520	Regard à grille 500x500mm, section 400x400	u	491.10	8.00	3 928.80
521	Regard à grille 500x500mm, section 1000x1000	u	630.00	-	-
522	Tête de buse Ø ≤ 500	u	321.00	9.00	2 889.00
523	Tête de buse 500 < Ø	u	642.00	-	-
524	Clapet mural Ø500	u	1 280.00	-	-
525	Clapet mural Ø630	u	1 565.40	-	-
526	Reprofilage des fossés existants 0.70 x 0.90 x 2.50m	ml	8.30	220.00	1 826.00
527	Reprofilage du fossé d'infiltration	ml	13.80	-	-
528	Création fossé en terre 0.70 x 0.90 x 2.50m	ml	11.10	11.00	122.10
529	Système géosynthétique imperméable	m²	17.70	1 032.00	18 266.40
530	Complexe de retenue des terres	m²	11.90	240.00	2 856.00
531	Raccordement sur ouvrage existant	u	267.50	4.00	1 070.00
532	Séparateur à hydrocarbures 15l/s	u	6 800.00	1.00	6 800.00
533	Séparateur à hydrocarbures 20l/s	u	7 500.00	1.00	7 500.00
534	Bassin de stockage	fft	59 920.00	1.00	59 920.00
535	Inspection Vidéo EP	ml	2.70	884.00	2 386.80
536	Essai d'étanchéité à l'air	ml	2.10	884.00	1 856.40
	TOTAL 5				250 926.46
6	SIGNALISATION				
601	Signalisation horizontale				
601.a	Ligne blanche discontinue T2 5u	ml	2.90	824.00	2 389.60
601.b	Ligne blanche discontinue T3 5u	ml	2.60	102.00	265.20
601.c	Ligne blanche continue 2U	ml	1.30	276.20	359.06
601.d	Ligne blanche continue 3U	ml	1.70	1 462.60	2 486.42
601.e	Ligne blanche cedez le passage	ml	15.50	50.00	775.00
601.f	Ligne jaune ZIG ZAG bus	ml	1.40	156.60	219.24
601.g	Bande blanche pour passage piétons	m²	14.80	125.75	1 861.10
601.h	Figurine cyclis	u	59.60	17.00	1 013.20
601.i	Flèche blanche directionnelle	u	89.20	19.00	1 694.80
601.j	Zébra	m²	6.10	4.37	26.66
602	Banda podotactile	ml	82.70	37.80	3 126.06
603	Signalisation verticale	u	497.30	74.00	36 800.20
	TOTAL 6				51 016.54

				MARCHE COLAS	
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	P.U H.T. en €	QUANTITES	PRIX TOTAL H.T. en €
1000	PRIX NOUVEAUX				
1001	Surproudeur tranchée d'infiltration	m3	18.00	255.00	4 590.00
1002	Graviers 20/40	m3	30.00	255.00	7 650.00
1003	Graviers 40/80	m3	30.00	245.00	7 350.00
1004	Sondages sur conduite d'eau	fft	1 700.00	1.00	1 700.00
1005	Protection des ouvrages SNCF (bordure+GNT)	fft	960.00	1.00	960.00
1006	Marquage peinture jaune	fft	650.00	1.00	650.00
1007	Sondages divers pour recherche exutoire+pompape	fft	2 330.00	1.00	2 330.00
1008	Avant trou pour étude de sol	fft	1 200.00	1.00	1 200.00
1009	Préparation fosses de fonçage sous vole SNCF+remise en état	fft	1 400.00	1.00	1 400.00
1010	Fonçage sous vole SNCF	fft	5 300.00	1.00	5 300.00
1011	GNT Petite masse piste cyclable	m3	28.00	50.00	1 400.00
1012	Effacement de signalisation	m²	9.30	98.00	911.40
1013	Signalisation temporaire	m²	10.00	398.35	3 983.50
1014	Plus value sur DN315 en traversée de chaussée	ml	95.00	55.00	5 225.00
1015	Plus-value au prix n°534 pour fourniture et pose d'un réservoir 160m3 en tuyaux DN1400mm béton	fft	20 880.00	1.00	20 880.00
1016	BB 0/6 calcaire sur piste cyclable	m²	14.80	3 850.00	56 980.00
1017	Fourniture et pose de caniveaux (entrée Tetra Pack)	ml	485.00	16.00	7 760.00
1018	Plus value au prix 408 pour réalisation des entrobés d'chaussée de nuit	t	10.50	1 090.55	11 450.78
1019	Reprise des bordures sur piste cyclable	fft	3 500.00	1.00	3 500.00
1020	Béton dans ilots et vole ferrée	m3	230.00	37.00	8 510.00
TOTAL 7					153 730.68
NOUVEAU DQE MARCHE COLAS					
1	INSTALLATION GENERALE				32 800.00
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				45 113.30
3	TERRASSEMENTS				134 616.60
4	CHAUSSEE - TROTTOIRS				481 039.23
5	RESEAU EAUX PLUVIALES				250 926.46
6	SIGNALISATION				51 016.54
1000	PRIX NOUVEAUX				153 730.68
	TOTAL H.T.				1 149 042.80
	T.V.A. 19,6%				225 212.39
	TOTAL T.T.C.				1 374 255.19